ANNEXE

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DES EPSCP, EPST ET EPIC AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Scrutin du 15 juin 2023

NOM DE L'ETABLISSEMENT : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Collège A : Professeurs et personnels de niveau équivalent.

- Nombre d'électeurs inscrits : 109
- Nombre de votants : 40

Si le nombre de votants dans un collège est inférieur ou égal à 5, le bureau de vote ne procèdera pas au dépouillement pour ce collège. Les suffrages non dépouillés devront être immédiatement transmis avec mention au procès-verbal de leur nombre par collège, dans les conditions prévues à l'article 11 de l'arrêté fixant les modalités d'élections au CNESER

Dont

- Nombre total d'électeurs ayant voté :
  - ✓ Vote à l'urne : 0
  - ✓ Vote par correspondance : 0
  - ✓ Vote par voie électronique : 40
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- Nombre de suffrages valablement exprimés[i] : 35

Nombre de voix obtenues par chaque liste

1 - SNESUP FSU	4 voix
2 – Association pour la qualité de la science française (QSF) ...	1 voix
3 - CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) .	18 voix
4 - L'ESR autrement, liste soutenue par la CFE-CGC	2 voix
5 - Sup'Recherche – UNSA	5 voix
6 - FO ESR	1 voix
7 - CGT FERC Sup	4 voix

Observations

Signature du président et des membres du bureau de vote

Cf PV de dépouillement du vote électronique avec LEGAVOTE joint

Frédéric BOUSQUET — Béatrice PAILLASSA — Alexandre FREULON — Charles NICOLAS

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
le Directeur Général des Services

Frédéric BOUSQUET

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE ★ TOULOUSE ★ Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

[i] Préciser le type de scrutin (arrêté ministériel du 14 février 2019 fixant les modalités d'élection, chapitres II, III, IV, V: vote par voie électronique, vote à l'urne, vote par correspondance).

[ii] Suffrages valablement exprimés = nombre de votants-bulletins blancs et nuls